



Put'on utiliser l'argent d'un livret d'un majeur protégé au profit de son épouse ?

Par **MOUSTACHES**, le 14/03/2020 à 12:47

Bonjour,

Ma maman voudrait savoir si elle peut disposer de l'argent bloqué sur un compte LLD ouvert au nom de mon père qui est sous ma tutelle depuis 2 ans.

Suite à la vente de leur dernier bien valeur 80 000€ ils ont ouvert 6 comptes, 3 comptes chacun.

De ce fait lors de sa mise sous tutuelle, 4 ans plus tard, il a 3 comptes à son nom d'une valeur de 40 000€.

Aujourd'hui, j'aimerais fermer le compte LLD (celui qui rapporte le moins) pour participer au financement d'une extension de ma propre maison d'une valeur de 30 000€ afin que ma maman puisse avoir son chez elle.

Mon frère est d'accord sur ce projet.

Etant donné que l'argent sous le nom de mon père est également celui de ma mère, il serait logique qu'elle puisse en bénéficier pour son projet.

Dans l'attente de votre réponse, merci.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le 14/03/2020 à 16:20

Bonjour,

Si votre père est majeur protégé et que vous en ayez la tutelle, il vous faut interroger le juge des tutelles.